

Jean-Louis AUDUC

23 Juin 2011

Suite 1ere réunion du groupe

## **Note Formation des Maîtres (2<sup>e</sup> version)**

### **Pistes pour une RECONSTRUCTION de la Formation des Enseignants: Une série de DEFIS**

Ces propositions s'inscrivent dans la logique de la mise en place d'un **contrat national entre la Nation et les personnels d'éducation** qui implique une redéfinition du métier enseignant.

**Avant de définir le contenu de toute formation il faut définir le métier enseignant.**

Le métier enseignant s'est transformé parce que les jeunes, les familles, le contexte, l'habitat, les modes d'information ont changé et imposent une formation approfondie dans les dimensions DISCIPLINAIRES, PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES.

Le métier d'enseignant ne se définit pas en soi mais par rapport aux enjeux sociétaux et aux défis à relever ...

Le système éducatif français se caractérise, les évaluations PISA l'ont bien montré, par l'existence d'une élite très bien formée, sélectionnée et triée, mais dont, aujourd'hui, la faiblesse du nombre pose des questions par rapport aux besoins de l'économie et 15% des élèves, essentiellement des garçons, qui se retrouvent avec d'énormes difficultés.

Pour corriger cette situation et ainsi éviter de laisser trop d'élèves au bord du chemin, le système éducatif français a besoin de professionnels capables de transmettre et de prendre en compte la diversité des publics, de savoir organiser leur enseignement dans un environnement complexe : la diversité des publics d'élèves, la diversité des modèles éducatifs parentaux, les nouveaux moyens de communication, des devenir professionnels en pleine évolution. Le métier s'est complexifié, la formation doit donc elle-même évoluer. Etre un enseignant compétent dans une situation de travail en 2012 ne signifie plus la même chose qu'être compétent en 1950 ou 1970. C'est bien là l'objet du débat : de quelles compétences l'école a-t-elle besoin pour jouer son rôle aujourd'hui et dans les années qui viennent ?

**Ce qui est important c'est que les étudiants qui souhaitent devenir enseignants aient une claire conscience de ce qu'on attend d'eux, que la société ait clarifiée ses demandes, ses exigences vis-à-vis de l'école.**

**Quelle feuille de route la société veut-elle donner à l'école et à ses personnels ?**

A cette fin, une conférence nationale chargée de préparer la redéfinition au XXI<sup>e</sup> siècle de l'exercice du métier enseignant devra être réunie. Elle aura notamment pour tâche d'examiner les conditions d'un meilleur travail d'équipe, des horaires de présence des enseignants dans l'établissement scolaire, de préciser les tâches à accomplir dans le cadre de l'exercice du métier. Bien entendu, ce travail sera mené en liaison avec les collectivités territoriales, car il impliquera des modifications substantielles dans l'architecture et l'aménagement des établissements, par exemple la mise en place de salles pour du travail en

petits groupes, de salles de travail pour les enseignants, d'espaces d'accueil des familles, etc.....

## I) Les enjeux

**La démolition par la Droite de toute formation professionnelle des enseignants fait courir des risques énormes la qualité de notre système éducatif.**

Face à cette disparition, on peut en rester là ou simplement prôner un retour à ce qui existait auparavant.

Pour répondre aux défis posés par la formation des enseignants aux réalités d'aujourd'hui, trois principes doivent guider le travail d'appropriation, de réflexion autonome des stagiaires qui fera d'eux des professionnels accomplis :

- considérer que la formation commence seulement,
- développer un va-et-vient étroit entre expérience et formation ( théorie et pratique doivent être indissociables) ;
- reconnaître que sont conciliables adaptation aux divers publics et maintien des exigences nationales.

**La réponse à ces défis concerne l'avenir et notamment tout le XXI<sup>e</sup> siècle.**

50% des enseignants en poste actuellement vont partir en retraite entre 2012 et 2018.

Il y a là un levier important pour faire évoluer le métier enseignant.

Il faut aussi songer au fait qu' un enseignant débutant en 2012 enseignera jusqu'en 2054 et cette année-là, il enseignera à des gens qui seront encore au travail en 2100.

Echouer à construire une formation initiale et continue efficace, ne pas lui donner les moyens de son efficacité, ce serait donc mettre en cause l'enseignement et l'économie de tout le XXI<sup>e</sup> siècle.

**La formation en France est organisée historiquement sur le mode SUCCESSIF, notamment pour le second degré.**

On reçoit d'abord une formation académique à l'Université, puis, après seulement la validation de ses connaissances disciplinaires, une formation professionnelle.

Cette organisation impose à l'étudiant un changement de posture radicale d'une année sur l'autre..

Il doit ainsi se montrer capable de transmettre des savoirs, de mettre des élèves en apprentissage alors que l'année précédente, ils cultivaient les savoirs pour eux-mêmes hors de toute perspective éducative.

Dans d'autres pays européens, on a une formation SIMULTANEE. On se forme en même temps pendant la durée de ses études dans les domaines académique et professionnel sans changement radical de posture.

La « mastérisation » aurait pu être l'occasion de changer cette situation.

Loin de cette perspective, les choix effectués accentuent le caractère SUCCESSIF de la formation pour le premier comme pour le second degré.

## Quels savoirs en formation ?

Des savoirs hétérogènes sont à proposer aux étudiants qui se destinent au métier d'enseignant.

- les *savoirs disciplinaires académiques* : savoirs savants correspondant aux découpages disciplinaires de l'université
- les *savoirs disciplinaires scolaires* : savoirs à enseigner ; objectifs et contenus d'enseignement, prescription officielle (programmes, évaluation....)
- les *savoirs sur les élèves et leurs apprentissages* : caractéristiques sociales, fonctionnement et développement cognitifs ou langagiers des élèves.....
- les *savoirs sur l'institution scolaire et les missions de l'enseignant* : réglementation, éthique, valeurs.....
- les *savoirs professionnels* : gestes professionnels, les outils et les tâches d'enseignement qu'ils soient spécifiques à un contenu disciplinaire (connaissances didactiques, conception, planification, ...), ou transversaux (communs à divers contenus ou indépendants des contenus, gestion de la classe, relation, communication, autorité.....)

Il faut bien penser ce qu'on appelle les savoirs disciplinaires.

Les disciplines universitaires sont fondatrices des connaissances et des compétences disciplinaires des enseignants, mais sont aussi des disciplines à enseigner aux élèves.

Or, les disciplines scolaires ne sont pas une simple adaptation des disciplines universitaires, mais une recomposition des savoirs universitaires, d'où la nécessité d'articuler : maîtrise disciplinaire et approches didactiques et pédagogiques.

Il est nécessaire d'opérer un double déplacement :

- des savoirs disciplinaires universitaires vers les savoirs enseignés
- des savoirs enseignés vers la construction de ces savoirs par les élèves.

Bien connaître une discipline ne suffit pas pour que tous les élèves acquièrent des compétences, mais ne pas la connaître peut très vite contribuer à baisser ses exigences vis-à-vis des élèves.

L'enseignant est un **concepteur**, il n'est pas qu'un simple exécutant, il prend lors de chaque séquence, lors de l'articulation entre les séquences, des dizaines, des centaines de microdécisions. Il n'est pas un simple exécutant d'où l'enjeu d'une véritable démarche réflexive en formation au travers notamment des analyses de pratiques.

Les enseignants débutants prennent aussi quotidiennement de multiples décisions dans d'autres buts que celui de l'enseignement disciplinaire : pour obtenir le calme en classe, pour capter leur attention, pour entretenir leur motivation ou préserver ses propres forces.

L'enseignant est aussi un **aiguilleur**. Dans le cas des élèves à besoins éducatifs spécifiques, il a à participer dans le cadre de son cœur de métier au diagnostic de la situation du jeune concerné, mais il n'a pas à donner au jeune et à sa famille l'impression qu'il est en capacité de traiter toutes les situations. Il doit les aiguiller vers les professionnels compétents dans les différents domaines concernés.

Etre enseignant, c'est bien connaître ceux qui peuvent compléter son action. Le partenariat, ce n'est pas se concurrencer, c'est agir en complémentarité, donc bien connaître son cœur de métier et le cœur de métier des professionnels qui peuvent agir pour accompagner le jeune.

## II) Professionnaliser la formation initiale et les concours

Il faut mettre à l'ordre du jour la question de la **professionnalisation du métier enseignant** qui nous permettra de refonder un **contrat clair** entre la Nation et les enseignants, de redéfinir leurs missions et de conduire une vraie politique de recrutement, de formation des personnels. Cet enjeu est d'autant plus important que 50% des enseignants actuellement en poste vont partir en retraite entre 2011 et 2018.

Il est indispensable qu'existe un espace « sas » entre le métier rêvé et l'exercice réel de ce métier qui se situe dans une perspective de ne pas séparer comme hier et aujourd'hui les savoirs que les élèves doivent s'approprier et la question de l'exercice au quotidien du métier enseignant.

Souvent, on décrit le métier enseignant comme « **faire cours** » alors que tout démontre qu'**enseigner, c'est « faire classe »**.

**Faire cours**, c'est donner à penser qu'enseigner un savoir, ne nécessite pas de réfléchir sur ceux à qui on l'enseigne.

**Faire classe**, c'est considérer que le cœur du métier d'enseignant, c'est transmettre des savoirs et mettre en apprentissage des élèves en faisant dans la classe des choix raisonnés face à des situations complexes en se dotant de repères conceptuels, méthodologiques et éthiques permettant de viser la réussite de tous et de chacun.

Faire classe, c'est aussi réfléchir à : **Nous enseignons, mais qu'apprennent-ils ?**

Ne pas réfléchir à cette question pendant la formation initiale des enseignants serait un manque important.

Pour répondre à cette question, il faut réfléchir sur les profils d'apprentissage, les stratégies à développer, les interactions à mettre en place, les situations complexes qui entraînent les élèves à mobiliser leurs ressources : savoirs, ouvrages, techniques,... etc

Il faut également travailler dans le cadre des stages ce que recouvre le terme et surtout la pratique de la **pédagogie différenciée qui est la clé de voute de la réussite de tous les élèves** et du développement des différentes formes d'intelligences – au lieu de se focaliser sur le curatif (la rémédiation – le soutien) qui fait la part belle aux officines de tous ordres et vers lesquelles les familles qui le peuvent se tournent , le cœur du métier, c'est le « préventif » : la capacité à faire progresser tous les élèves.

Est-ce que d'ailleurs , il n'y aurait pas lieu d'interroger le schéma du secondaire qui pour de nombreux élèves ne tient plus : 1H-1classe-1professeur : c'est du taylorisme qui date, une approche bureaucratique qui ne répond plus à un enseignement moderne.

La bonne démarche, pour les enseignants comme les élèves, est celle de **l'acquisition de compétences** qui incluent les connaissances, la capacité à les mettre en pratique, et cela dans des environnements diversifiés.

L'environnement doit être compris comme une notion large dépassant l'établissement, incluant, y compris dans le cadre de la formation initiale des enseignants, les associations d'éducation populaire, les administrations en relation avec des politiques en lien avec l'école (politique de la ville).

Le recrutement des enseignants doit s'inscrire dans ce cadre.

## **Recrutement :**

**Est-ce que les concours de recrutement tels qu'ils sont conçus actuellement répondent aux défis posés par l'exercice du métier enseignant ?**

**La réponse apparaît négative face à ce qu'est aujourd'hui la réalité du travail enseignant et les exigences d'une professionnalisation accrue des enseignants.**

Revoir les concours de recrutement : **Les contenus des concours de recrutement doivent cesser d'être tourné vers l'amont, mais s'inscrire dans les exigences nécessaires à l'exercice du métier choisi.**

Les concours de recrutement doivent mieux être articulés au métier choisi par les étudiants. Les concours de recrutement aujourd'hui encore plus qu'avant pour tous les degrés d'enseignement, continuent pour leurs épreuves écrites, à être exclusivement tournés vers la formation universitaire reçue, et à ne pas comprendre des épreuves tournées vers l'aval, c'est-à-dire, vers le métier que leurs candidats souhaitent exercer.

Il faut reconnaître le fait qu' « **enseigner, c'est un métier** », ce qui passe par la mise en place de véritables **écoles professionnelles** pour ce métier à l'image de ce qui existe par exemple, pour les magistrats, la police, les conservateurs du patrimoine, etc... Ces écoles conventionnées avec l'Université auraient le pilotage de la formation initiale et continue sur la base de cahiers des charges nationaux.

Il faut véritablement **professionnaliser le métier enseignant dans le cadre d'un master permettant de travailler sur les contenus, mais également sur tout ce qui est indispensable aux enseignants pour, aux différents niveaux du système éducatif, permettre de mettre les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.**

Le master devrait avoir deux années bien distinctes dans leurs formes et leurs statuts, comme cela existe dans d'autres secteurs de la fonction publique.

**Les concours de recrutement d'enseignants doivent répondre à un triple défi :**

- **valider la connaissance des différents champs disciplinaires faisant partie des programmes d'enseignement ;**
- **déceler les qualités indispensables à l'exercice du métier enseignant**
- **commencer à travailler sur les compétences professionnelles nécessaires à l'enseignant**

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours, basées sur la vérification des contenus se dérouleraient à la fin de la première année de master .

Les reçus admissibles feraient sur leur M2 en alternance sur la base d'un contrat d'apprentissage rémunéré d'un piloté par un institut de formation autonome lié à l'université.

La question peut se poser, pour le second comme pour le premier degré, d'épreuves communes pour les épreuve d'admissibilité des CAPES et CRPE , et d'épreuves différenciées pour l'admission dans le cadre du M2 en alternance construit sur la dominante correspondant à l'affectation future du stagiaire : Par exemple, dominante collège, dominante lycée ou maternelle et élémentaire ?

La question des spécificités de l'enseignement en collège mérite d'être évoquée :  
Alors que l'enseignant s'appelle professeur de lycée **et collègue**, quasiment aucun CAPES ne prévoit d'épreuves spécifiques obligatoires concernant ce niveau alors qu'une majorité de nouveaux enseignants y seront nommés.

Le (la) jeune reçu (e) au CAPES qui se retrouve en collège se vit très souvent dans **une situation de souffrance, voire de déclassement**, car à aucun moment, la spécificité de ce niveau n'a été abordée concrètement durant sa formation universitaire et sa préparation au concours.

Les épreuves orales d'admission auraient lieu en fin de ce M2 en alternance et comprendraient obligatoirement une validation du stage effectué.

### **Formation :**

Initiale : La première année d'exercice en totale responsabilité doit permettre à l'enseignant de s'approprier les gestes et les compétences indispensables à l'exercice de son métier.

Former efficacement un enseignant, c'est le mettre en situation permanente d'adaptation, c'est-à-dire d'être en capacité de s'adapter à la diversité des publics scolaires pour parvenir à les mettre en situation réelle d'apprentissage.

Former des enseignants qui auront la capacité de se sentir en possibilité d'innover, c'est sans doute les former à **avoir le courage d'oser, de prendre leurs responsabilités**.

Etre enseignant, c'est **prendre en permanence des milliers de petites décisions** en toute autonomie, en toute responsabilité.

Pour donner les possibilités à l'enseignant d'**oser**, d'être un concepteur qui s'assume comme décideur, il faut que l'enseignant se trouve **en situation de confiance** de la part de sa hiérarchie.

Idéalement, un enseignant est porteur d'une éthique professionnelle, d'une éthique de la responsabilité qui guide son action dans la classe en liant justesse et justice dans ses actes, en particulier dans ses pratiques d'évaluation, qui le place en situation de conjuguer sa liberté pédagogique avec le respect des orientations du projet de l'établissement conçu en cohérence avec la politique de l'institution.

C'est au nom de cette éthique professionnelle que l'enseignant peut se sentir en capacité d'oser prendre des risques pour adapter son enseignement aux réalités du terrain et mieux mettre les élèves en situation d'apprentissage, et leur permettre de construire leur réussite. Cette responsabilité, assumée devant les élèves et leurs familles, le professeur l'exerce en choisissant sa pédagogie.

Le défi d'une formation qui a pour finalité de permettre aux futurs enseignants de mieux faire réussir tous les élèves, c'est de leur permettre de « **penser le local** » en ayant présent à l'esprit la politique nationale de l'Institution auquel il appartient : l'éducation nationale qui doit assurer une même qualité d'enseignement sur tout le territoire dans le respect des programmes et des règlements nationaux.

Les moments **d'analyses de pratiques**, pour lesquels une grande politique de formation de formateurs est nécessaire, sont des moments décisifs pour que le professeur-stagiaire comprenne l'importance d'une posture réflexive, de mise à distance par rapport à ce qu'il a vécu dans sa classe.

L'analyse de pratiques doit permettre au stagiaire de :

- relier les apprentissages effectués en formation et de les éclairer par une mise en perspective ;
- se référer aux savoirs constitués pour mieux nommer et comprendre l'expérience de terrain ;
- faire des choix raisonnés face à des situations complexes en se dotant de repères conceptuels, méthodologiques et éthiques ;
- dégager le caractère multiple et hétérogène du métier enseignant.

### Continue :

Il s'agit dans ce domaine de sortir des mots pour entrer dans un droit réel pour tous les enseignants.

A chaque changement de niveau : du collège au lycée ou vice-versa ; de la maternelle à l'élémentaire ou vice-versa, l'enseignant bénéficierait **d'un stage obligatoire de formation continue** au minimum d'une semaine destiné à **l'adaptation à la prise de fonction.**

### **Carrière :**

- Revoir la carrière : **Ouvrir et ne pas enfermer.**

Pistes:

Il faut permettre à un enseignant de ne pas être obligé d'abandonner le poste qu'il occupe s'il veut développer des expériences : Pourquoi ne pas permettre à un enseignant en poste depuis trois ou quatre ans en établissement « classé public défavorisé » de rester à mi-temps dans cet établissement et d'exercer un autre mi-temps dans un collège plus favorisé, dans un lycée, voire en classes prépas ou à l'université... ? Cela pourrait permettre de vivifier les divers établissements concernés et de ne pas enfermer les enseignants

- Développer **les certifications** permettant à l'enseignant de faire valoir ses compétences (enseignement dans une Langue vivante de sa discipline, maîtrise d'une autre discipline que celle actuellement enseignée, compétences en TICE, stage qualifiant suivi, certification comme tuteur ou conseiller pédagogique, comme formateur, etc...). Ces certifications pouvant servir à des profils de postes dans les établissements au moment des mutations.

- Donner des responsabilités aux enseignants dans l'établissement : Responsabilités de niveau de classe. Pourquoi pas autour d'un chef d'établissement, deux ou trois enseignants faisant à mi-temps un travail d'adjoint dans différents domaines.

## **La formation des professeurs de lycée professionnel : Un oubli regrettable de la mastérisation**

### **Les oubliés de la mastérisation**

La quasi-totalité des textes concernant la mastérisation a « oublié » les professeurs de l'enseignement professionnel (PLP).

Ceux-ci ont deux caractéristiques qui les différencient des autres enseignants du second degré :

- a) Ils sont pour les PLP de disciplines générales bivalents.

- b) Concernant les disciplines professionnelles, leurs conditions de recrutement sont basées sur un diplôme professionnel, suivant les professions niveau Bac ou BTS, et une expérience professionnelle

### **Les enjeux :**

En 2011, plus de 26% d'une classe d'âge passant le baccalauréat l'effectue dans le cadre du baccalauréat professionnel.

Les difficultés de recrutement d'enseignants de lycée professionnel risquent de conduire pour les années futures à :

- un développement très important du nombre de vacataires, ce qui pose question dans un secteur qu'il est nécessaire à tout prix de revaloriser
- une substitution des formations se déroulant dans les établissements professionnels par publics par les formations en apprentissage alors qu'il faudrait développer la complémentarité.

Cette situation est d'autant plus dommageable qu'il y a dans la conjoncture actuelle tout intérêt à valoriser le rôle des enseignants bivalents de LP grâce à l'importance du nombre d'heures qu'ils passent dans chaque classe avec leurs élèves.

### **III) Un calendrier imposé par les urgences**

Toutes les décisions concernant la formation des enseignants **doivent être bouclées pour début septembre 2012** si l'on souhaite qu'elles soient pleinement efficaces pour la session de recrutement 2014, ce qui signifie donc des négociations à mener et à boucler pendant tout l'été 2012.

Tout retard pris risquerait de reculer la mise en œuvre.

Le temps est donc très court et il est nécessaire que les mesures transitoires s'inscrivent dans un horizon précis, afin de permettre :

- a) leur acceptation
- b) la mise en place d'une réforme définitive et durable le plus tôt possible.

Dès septembre 2012, TROIS CATEGORIES d'étudiants seront concernés par les changements :

- a) Les stagiaires ayant réussi le concours en juin/juillet 2012
- b) Les étudiants ayant été inscrit en M1 en 2010-2011 et préparant les épreuves d'admissibilité de la session 2013 qui ont été programmées en septembre et novembre 2012
- c) Les étudiants souhaitant s'inscrire à la session 2014 du concours et qui souhaitent démarrer leur M1.

Il est donc indispensable de mener de pair et en cohérence une réforme qui concernera ses trois publics et qui doit à terme modifier considérablement le recrutement des enseignants./

## 1) Les Professeurs-stagiaires de septembre 2012

Ce sont les **étudiants en Master 2 (2011-2012)** ou ceux qui ont passé les concours en ayant les équivalences pour le faire.

Ils ont passé l'admissibilité en septembre ou novembre 2011 et les épreuves d'admission en juin et juillet 2012.

17000 postes 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré sont actuellement prévus pour cette session et les inscriptions aux concours se font en ce moment ( pas très massive, semble-t-il !)

Pour ces étudiants, pas de possibilité de transformation des concours.

**Tous les observateurs en conviennent qu'il est impératif pour ces reçus au concours 2012 de modifier la situation actuelle qui se caractérise par une absence de formation.**

Il faut donc dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013 recréer une année de stage, ce qui implique obligatoirement une **décharge de service**.

**Mettre en place pour les 17000 enseignants du premier et du second degré recrutés une décharge de service d'un tiers de service, cela représente environ un peu moins de 6000 emplois/année**

Il sera nécessaire de compenser les moyens dégagés.

**L'obligation d'un stage en responsabilité pour tous les admissibles aux sessions d'admissibilité de septembre et novembre 2012 pourrait être une piste.**

En effet, les postes au concours 2013, si est supprimée la règle de départ d'un fonctionnaire sur deux seront plus du double de ceux de la session 2012.

## 2) Les mesures transitoires 2012-2013

Il est indispensable de réussir à mettre en place des mesures transitoires 2012-2013 qui n'obèrent pas l'avenir.

**Les étudiants en M1** en 2010-2011 , vont finir leur M1 en juin 2012 et se préparent à passer en septembre et novembre 2012 les épreuves d'admissibilité du **concours 2013**

La situation ne sera pas simple. **Les besoins en enseignants font se faire très pressants alors que la politique de la Droite a conduit à une crise de recrutement sans précédent.**

Il faut éviter d'avoir à recruter de nombreux vacataires et auxiliaires qui seraient un problème difficile à résoudre pour l'avenir.

### Quelques principes

- Eviter d'accentuer la coupure premier/second degré. La mastérisation a conduit à un éloignement des professeurs des écoles et des collèges et des lycées. A l'heure du socle commun, il est indispensable de donner un signal fort sur la nécessité d'une égale dignité de la formation de tous les enseignants.

- Ne rien mettre en œuvre de façon provisoire qui serait contradictoire avec les projets pour la session 2014, première session de formation d'enseignants sur le modèle défini à l'été 2012.
- Rendre le parcours le plus clair possible pour les étudiants souhaitant se destiner aux métiers de l'enseignement.

### **Quels choix pour 2012-2013 ?**

En partant de ces principes, il faut choisir la moins mauvaise des solutions.

Diverses solutions sont possibles :

- a) Ne rien changer pour 2012-2013 aux dates et modalités du concours :

Avantages : Clarté pour les étudiants de M1, maintien de concours au début de l'année universitaire permettant de prévoir des stages obligatoires pour les admissibles.

Inconvénients : La mastérisation actuelle, le refus de financement par le ministère de préparations aux concours pour ceux qui ont des équivalences est un élément de la crise de recrutement . Ne pas y toucher risque de conduire à ne pas avoir suffisamment de candidats pour la session 2013 et donc à devoir recruter en masse des auxiliaires ou des vacataires.

- b) Permettre pour la session 2013 l'inscription aux concours de candidats titulaires de la licence en juin 2012

Avantages : Augmenter le vivier de candidats potentiels aux concours de recrutement.

Inconvénients : On risque des critiques sur le thème : « on diminue le niveau. », « on retourne en arrière » . Le principal inconvénient risque d'être pour les étudiants la confusion entre les deux concours d'admissibilité celui de septembre, novembre et celui de juin 2013 ( proposition faite pour session 2014). Nous avons déjà connu une telle confusion pour le concours 2010 et elle n'a pas été pour rien dans les difficultés de recrutement

- c) Faut-il comme certains le proposent modifier les dates des épreuves d'admissibilité De la session 2013 de septembre , novembre 2012 à mai 2013 ?

Avantages : Cette proposition est claire. C'est le retour à la situation d'avant la mastérisation.

Inconvénients : Il y a plusieurs inconvénients à cette situation :

- Il n'est pas sur que si cette demande est forte pour les préparateurs Capes, elle le soit pour les préparateurs PE. Il y a donc un risque de décrochage dans le temps PE/PLC
- Elle ne s'inscrit pas avec seulement deux mois entre l'admissibilité et l'admission dans l'esprit des propositions pour 2014 : Admissibilité fin de 1ere année ; Admission fin de 2de année.
- Elle risque de « marginaliser » le stage, alors qu'il est souhaitable qu'il soit obligatoire pour tous les admissibles.
- Il y aurait une grave confusion en mai 2013 avec deux épreuves d'admissibilité en même temps , l'une pour la session 2013 ; l'autre pour la session 2014. C'est difficilement compréhensible pour ceux qui veulent se présenter aux concours.

### **Propositions de mesures pour 2012-2013**

**A) Financement par le ministère concerné de toutes les préparations** accueillant des candidats ayant les équivalences leur permettant de se présenter aux concours ( ce qui avec la mastérisation n'est pas le cas actuellement). Cela permettrait aux candidats de ne payer pour leur préparation qu'une inscription minimum et donc démocratiserait et élargirait le vivier. Cela est particulièrement important pour l'enseignement professionnel et technologique, mais aussi pour le professorat des écoles.

**B)** Afin de permettre aux admissibles de se centrer sur les stages et l'apprentissage de l'exercice du métier enseignant partie prenante du contenu des épreuves d'admission, d'élargir les viviers possibles en rassurant les candidats, **l'admissibilité sera acquise pour deux sessions.** Ce qui veut dire qu'un admissible de la session 2013 non admis, n'aura pas à repasser les épreuves d'admissibilité, mais « redoublera » en 2013-2014 l'année de préparation aux épreuves d'admission.

**Un tel dispositif pourrait si cela est juridiquement possible s'appliquer aux admissibles de la session 2012, non admis en juin 2012.**

**C)** Dès 2012-2013, pourront être prévus des modifications concernant l'admission s'inscrivant dans la logique des propositions pour 2014.

**Le stage en responsabilité deviendrait obligatoire.** Cela permettrait de faire partir en formation les stagiaires 2012.

L'obligation du stage signifie que si la candidat n'a pas eu son stage validé ( sortie de classe, atteinte à la laïcité, mise en danger des élèves, etc...), il ne pourra pas se présenter aux épreuves d'admission.

Il faut également étudier si à titre d'option dans les épreuves du concours, ne pourrait pas être mis en place pour le concours professeur des écoles , une option maternelle qui garantirait, sans emprisonner l'enseignant sur un niveau, de faire son année de stage en maternelle et pour le CAPES dans les mêmes conditions, une option collège , avec une discipline complémentaire .

## **Concevoir une entrée en « biseau » dans le métier enseignant :**

- 1 Le M1 (première année de master), découverte du métier, approches des savoirs à enseigner et des enjeux de la transmission de ces savoirs. Les épreuves écrites du concours ont lieu en fin de première année du concours.

PROPOSITION POUR LE CONCOURS DE LA SESSION 2014 :

Deux démarches devront être validées dans le cadre des épreuves d'admissibilité :

- Connaissance des contenus de la cadre d'une ( ou de plusieurs ) discipline (s )
- Travail permettant au futur enseignant de se mettre en situation pour sa ou ses disciplines de comprendre ce qui se joue dans le processus d'apprentissage du jeune ( par exemple, travail sur des copies d'élèves, etc...)

- 2) Des stages obligatoires pendant l'année de M2 (deuxième année de master) et donnant lieu à une validation nécessaire à l'admission au concours

PROPOSITION POUR LE CONCOURS DE LA SESSION 2014 ( CERTAINES PROPOSITIONS PEUVENT PEUT-ETRE SE METTRE EN PLACE DES LES EPREUVES D'ADMISSION DE JUIN/JUILLET 2013)

Quatre entrées devront figurer dans le contenu des épreuves d'admission ( certaines pourront être des certifications obligatoires et non des épreuves du concours) :

- Validation d'un stage en responsabilité dans une classe donnant lieu à un rapport de stage qui pourrait donner lieu à une épreuve d'admission du concours.
- Mise en place d'options maternelle, collègue ( avec discipline complémentaire à la discipline principale)

Une épreuve d'entretien sur la connaissance du système éducatif et des valeurs du service public d'éducation est à prévoir.

Des études de cas, permettant de tirer profit de ce qui a été vu pendant le stage, seront au cœur des épreuves d'admission

- 3) Une année de stage avec une formation cadrée nationalement, une décharge d'au moins 33% de service pour les enseignants
- 4) Un accompagnement à la prise de fonction sur le poste de titulaire qui ne devra pas être inférieur à dix jours de formation sur l'année permettant de travailler avec le nouveau nommé les spécificités des classes, de l'établissement et de son environnement.
- 5) **Prévoir l'obligation pour tous les personnels** de suivre au moins une fois tous les 5 ou 6 ans une semaine de formation continue d'ACTUALISATION qui abordera notamment les réflexions et avancées concernant la ou les disciplines enseignées, les avancées de la recherche en éducation et les mutations intervenues dans le système éducatif, notamment dans les niveaux où n'enseignent pas les personnels suivant la formation.

Pour piloter dès septembre 2012 la formation des stagiaires reçus en juillet 2012, la formation professionnalisante des étudiants admissibles aux sessions de septembre et novembre 2012 ; pour donner de la lisibilité à la préparation des concours 2014 et 2015, il faut donner une autonomie de décisions aux écoles internes IUFM.

Pour se faire, une des pistes possibles qui satisferait toutes les universités qui n'ont pas intégré un IUFM ( et elles sont la majorité !!!), **serait de transformer l'IUFM ( le nom peut changer, mais pas les missions) en service académique interuniversitaire commun à toutes les universités de son académie.**

Cela peut se faire assez rapidement et susciter beaucoup d'intérêt dans des académies comme Paris, Versailles, Lille, Rennes, Poitiers, Créteil, etc.... où les conflits entre universités sont nombreux concernant la formation des maîtres et perturbent les étudiants qui ne comprennent pas les logiques en œuvre.